



académie
Aix-Marseille **E**

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/17-727-1001 du 09/01/2017

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES COMPETENTES A L'EGARD DES AAE, ADJAENES : REPRESENTANTS DU PERSONNEL - ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES ACADEMIQUES A L'EGARD DES AGENTS NON TITULAIRES ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTE : REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Références : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires - article 35 de l'arrêté du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires des Attaches d'Administration de l'Etat, des Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et des Agents Non Titulaires dans le domaine administratif, technique, social et de santé - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les arrêtés rectoraux qui actualisent :

- la composition des commissions administratives paritaires académiques concernant le corps des Attaches d'Administration de l'Etat et le corps des Adjoints Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, portant désignation des représentants du personnel
- la composition des commissions consultatives paritaires académiques concernant les Agents Non titulaires dans le domaine administratif, technique, social et de santé, portant désignation des représentants du personnel

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-adaenespers1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 8 et 10

VU l'arrêté rectoral du 25 avril 2016 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique n° 702 du 25 avril 2016

CONSIDERANT l'admission à la retraite de Madame Sylvie CHAMIELEC HORN à compter du 1^{er} octobre 2016

VU la proposition du secrétariat académique de AI-UNSA en date du 9 novembre 2016

CONSIDERANT la démission de Madame Agnès HOSTIN de son mandat de commissaire paritaire en qualité de représentant du personnel à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat en date du 10 novembre 2016

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des :

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	
Titulaires	Suppléants
Hors classe - M. PETRI Raphaël - M. VIVIEN Jean-Luc	- M. SARTORE Jean-Pierre - M. BOYER Christian
Directeurs de service et attachés principaux - M. SUISSA Michel - Mme CHAPUIS Nadine	- Mme OLIVI Marie Claude - Mme DELTRIEUX Marie-Françoise
Attachés - Mme NOUARI Marie-Laurence - Mme RIERA Michèle	- Mme FOURNIER Patricia - Mme FOUCOT Danièle

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet

Aix-en-Provence, le 9 janvier 2017


Bernard BÉIGNIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE/
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment son article 9

VU l'arrêté rectoral en date du 3 octobre 2016 portant désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur paru au bulletin académique n° 719 du 10 octobre 2016

CONSIDÉRANT la démission de Madame Sylvie MARIE de son mandat de commissaire paritaire en qualité de représentant du personnel à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 4 octobre 2016

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants du personnel** à la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rectorat

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

Secrétariat de division
2016-adjpers2

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE et de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	
Titulaires	Suppléants
<p>Principaux de 1^{ère} classe - Mme COLAZZINA Agnès - Mme PERRET Patricia</p>	<p>- Mme THOMAS Jacqueline - Mme GORI Corinne</p>
<p>Principaux de 2^{ème} classe - Mme GENTY Cécile - Mme ZAMOUM Ouisa</p>	<p>- Mme ABEILLE Ghislaine - Mme VANNIER Monique</p>
<p>1^{ère} classe - Mme VIDAL Anne-Marie - Mme SOUCHAL Nathalie</p>	<p>- Mme LARZILLIERE Andrée - Mme BORDERIE Valérie</p>
<p>2^{ème} classe - Mme BALME Alice - Mme COMITE Marie</p>	<p>- Mme GUYON Nathalie - Mme TORTOSA Marianne</p>

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 9 janvier 2017


Bernard BEIGNIER

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

VU l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 instituant des commissions consultatives paritaires académiques compétentes à l'égard de certains agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé, et notamment son article 35

VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 14 janvier 2015 portant désignation des représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant les fonctions dans les domaines administratif, technique, sociaux et de santé, publié au bulletin académique spécial n° 302 du 19 janvier 2015
CONSIDÉRANT la promotion de Monsieur Philippe ROCHETTE dans le corps des Secrétaires Administratifs de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
CONSIDÉRANT la fin de contrat de Madame Sonia DORMOIS

Rectorat

A R R E T E

Division de l'Encadrement
et des Personnels
Administratifs et
Techniques

ARTICLE 1^{er} : Sont désignés en qualité de **représentants des personnels** à la commission consultative paritaire académique des agents non titulaires exerçant les fonctions dans les domaines administratif, technique, social et de santé :

Secrétariat de division
2016-antpers1

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

AGENTS NON TITULAIRES, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE	
Titulaires	Suppléants
Niveau de catégorie A - Mme Valérie GUIDARINI, rectorat, Aix-en-Provence - Mme Laurence TAULEIGNE-ROSSI, rectorat, Aix-en-Provence	- M. Fabrice MEUNIER, rectorat, Aix-en-Provence -
Niveau de catégorie B - Mme Alba SAVAJOLS, DSDEN13, Marseille - Mme Véronique AMBROSINO, CFA lycée hôtelier, Marseille	- Mme Dalila MAROUF, DSDEN 13, Marseille -
Niveau de catégorie C - Mme Sandrine DURANO, collège Camille Claudel, Vitrolles - Mme Christine SLIMANI, collège Henri Barnier, Marseille	- - M. Djamale ABDALLAH, lycée A. et L. Lumière, La Ciotat

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 9 janvier 2017



Bernard BEIGNIER